

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX**

Séance générale du 4 octobre 2021

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-MONTS

À une séance générale du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts, tenue au lieu et heure ordinaire des sessions de ce Conseil, ce quatrième jour du mois d'octobre deux mille-vingt-un, à laquelle séance sont présents :

Présents : Monsieur Alexandre Girard, maire
 Monsieur Jonathan Gaudreault-Néron, Conseiller
 Madame Donatha Lajoie, Conseillère
 Madame Marie-Paule Boudreault, Conseillère
 Madame Danye Simard, Conseillère
 Monsieur Antoine Boutet-Berthiaume, Conseiller

Absent (s) : Monsieur Raphaël Girard, Conseiller

Formant quorum, sous la présidence de son Honneur le Maire Monsieur Alexandre Girard, il a été adopté ce qui suit :

1 –MOMENTS DE RÉFLEXION

Alexandre Girard, Maire invite l'assemblée à un moment de réflexion.

2 - CONSTATATION DU QUORUM

Le Maire constate la présence de cinq (5) Conseillères et Conseillers, donc il y a quorum.

ORDRE DU JOUR

1. Moment de réflexion;
2. Constatation du quorum;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 13 septembre 2021;
5. Dépôt des états comparatifs;
6. Invitation au souper-bénéfice du FRIL;
7. Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaire ou à temps partiel;
8. Entente d'occupation avec M. Germain Lavoie;
9. Avis de motion et dépôt du projet de règlement #228-92 modifiant le règlement #228-34-1 sur l'utilisation de l'eau potable;
10. Contrat de travail de Mme Stéphanie Godin-Desbiens;
11. Contrat de travail de Mme Marcelle Pedneault;
12. Achat de bonbons pour l'Halloween;
13. Varia a) Contestation de l'interdiction d'abattage d'arbres pour les résidents dans le cadre des permis de bois de chauffage sur les terres du

domaine de l'État de l'Unité de gestion de Portneuf-Laurentides-et-Charlevoix;

14. Comptes à ratifier septembre 2021;
15. Comptes à payer septembre 2021;
16. Salaires du mois septembre 2021;
17. Rapport du maire, des conseillers et des conseillères;
18. Période de questions allouée aux contribuables;
19. Levée de l'assemblée.

3 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 2021-10-4595

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Antoine Boutet-Berthiaume et résolu à l'unanimité par les Conseillers et Conseillères présents :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que lu par Monsieur le Maire et de garder l'item « Varia » ouvert jusqu'à l'item suivant. Les conseillers acceptent d'ajouter le point 13 a) Contestation de l'interdiction d'abattage d'arbres pour les résidents dans le cadre des permis de bois de chauffage sur les terres du domaine de l'État de l'Unité de gestion de Portneuf-Laurentides-et-Charlevoix, même s'ils n'ont pas reçu la documentation avant les 72 heures prévues par la loi.

4 – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 SEPTEMBRE 2021

RÉSOLUTION 2021-10-4596

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danye Simard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE le procès-verbal du 13 septembre 2021 soit par la présente, adopté tel que rédigé et produit aux membres de ce Conseil.

5 – DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS

RÉSOLUTION 2021-10-4597

CONFORMÉMENT à l'article 176.4 de la loi sur le code municipal, Madame Marcelle Pedneault, directrice générale, secrétaire-trésorière présente les revenus et dépenses comparatifs du 1^{er} janvier 2021 au 30 septembre 2021 par rapport à ceux de l'année 2020.

Rapports sur les revenus et dépenses au 30 septembre 2021;

	01-01-2021 au 30-09-2021	01-01-2020 au 30-09-2020	Écart
Revenus	1 170 257\$	1 033 449\$	136 808\$
Dépenses	889 380\$	971 923\$	82 543\$ de moins 2020

ÉGALEMENT, Mme Marcelle Pedneault, directrice générale, secrétaire-trésorière présente les revenus et dépenses au 30 septembre 2021 par rapport au budget de l'exercice en cours.

	Budget 2021	Réel 2021	Excédent/Différence
Revenus	1 124 766\$	1 170 257\$	45 491\$ de plus
Dépenses	1 124 766\$	889 380\$	235 386\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité des Conseillers et Conseillères présents :

QUE ces états comparatifs au 30 septembre 2021 soient, par les présentes, acceptés tel que rédigés.

6 – INVITATION AU SOUPER-BÉNÉFICE DU FRIL

RÉSOLUTION 2021-10-4598

CONSIDÉRANT l'invitation au souper-bénéfice du Fonds régional en infrastructure de loisirs (FRIL) qui aura lieu le 4 novembre 2021 au Fairmont Le Manoir Richelieu;

CONSIDÉRANT le coût des billets à 100\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Antoine Boutet-Berthiaume et résolu à l'unanimité des Conseillers et Conseillères présents :

DE RÉSERVER un billet au coût de 100\$ pour la municipalité.

7-PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRE OU À TEMPS PARTIEL

RÉSOLUTION 2021-10-4599

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaire ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

ATTENDU QUE ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts prévoit la formation de 3 pompiers pour les programmes Pompier I, opérateur d'autopompe et désincarcération et la formation de 6 pompiers pour le sauvetage sur plan d'eau et autres, au cours de la prochaine année, pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Charlevoix-Est en conformité avec l'article 6 du Programme.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jonathan Gaudreault-Néron et résolu à l'unanimité des Conseiller et Conseillères présentes :

DE PRÉSENTER une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Charlevoix-Est.

8- ENTENTE D'OCCUPATION AVEC M. GERMAIN LAVOIE

RÉSOLUTION 2021-10-4600

CONSIDÉRANT que M. Germain Lavoie accepte que la Municipalité utilise une partie de son lot 195-P (6 053 878), à titre gratuit, pour exécuter une virée lors du déneigement du rang Sainte-Christine;

CONSIDÉRANT que la Municipalité s'engage à inscrire M. Germain Lavoie comme assuré sur sa police d'assurance avec la Mutuelle des Municipalités du Québec et procéder à l'entretien de la partie du lot utilisé (largeur d'environ 100 pieds et une profondeur d'environ 100 pieds);

CONSIDÉRANT que l'entente débute le 15 octobre et se termine le 30 avril et sera renouvelée automatiquement pour les mêmes termes et durées à chaque année, à moins d'avis contraire d'une des parties;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'AUTORISER M. Alexandre Girard, maire, ainsi que Mme Marcelle Pedneault, directrice générale, à signer l'entente d'occupation entre M. Germain Lavoie et la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts sur le lot 195-P (6 053 878).

9-AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT #228-92 MODIFIANT LE RÈGLEMENT #228-34-1 SUR L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE

RÉSOLUTION 2021-10-4601

Le conseiller Antoine Boutet-Berthiaume donne l'avis de motion et dépose le projet de règlement 228-92 modifiant le règlement #228-34-1 sur l'utilisation de l'eau potable.

**10- CONTRAT DE TRAVAIL DE MME STÉPHANIE GODIN-
DESBIENS**

Ce point est reporté à une prochaine réunion.

**11- CONTRAT DE TRAVAIL DE MME MARCELLE
PEDNEAULT**

Ce point est reporté à une prochaine réunion.

12-ACHAT DE BONBONS POUR L'HALLOWEEN

RÉSOLUTION 2021-10-4602

IL EST PROPOSÉ par le conseillère Marie-Paule Boudreault de faire l'achat de bonbons d'Halloween pour un montant de 100\$.

**13-VARIA A) CONTESTATION DE L'INTERDICTION
D'ABBATAGE D'ARBRES POUR LES RÉSIDENTS DANS LE
CADRE DES PERMIS DE BOIS DE CHAUFFAGE SUR LES TERRES
DU DOMAINE DE L'ÉTAT DE L'UNITÉ DE GESTION DE
PORTNEUF LAURENTIDES-ET-CHARLEVOIX**

RÉSOLUTION 2021-10-4603

CONSIDÉRANT QU'une nouvelle directive de l'Unité de gestion de Portneuf-Laurentides-et-Charlevoix interdit l'abattage d'arbres pour les résidents dans le cadre des permis de bois de chauffage sur les terres du domaine de l'État ;

CONSIDÉRANT QUE les résident ne sont autorisés qu'à récupérer des résidus de coupe disponibles sur les parterres de coupe ou à abattre des sapins dans les secteurs affectés par la tordeuse des bourgeons de l'épinette ;

CONSIDÉRANT QUE la directive n'est que facultative pour les chalets, campings, camps de trappe, pourvoirie et érablières installés sur les terres du domaine de l'État ;

CONSIDÉRANT QUE le traitement différentiel pour les résidents est discriminatoire ;

CONSIDÉRANT QUE le sapin est un bois de chauffage de moindre qualité, qui présente le plus faible pouvoir calorifique de l'ensemble des essences disponibles en forêt, en plus de poser des risques de feu de cheminée à cause de la production accrue de créosote et de la combustion plus rapide ;

CONSIDÉRANT QUE la récupération de résidus de coupe tel que des branches ou des têtes d'arbres entraîne une importante surcharge de travail pour les détenteurs de permis de bois de chauffage par rapport à l'abattage d'arbres entiers pour la production de bois de chauffage ;

CONSIDÉRANT QUE la récolte de bois de chauffage sur les terres du domaine de l'État par des particuliers ne devrait pas s'inscrire dans une logique d'utilisation optimale du domaine forestier, mais plutôt dans une logique d'utilisation de la forêt de proximité par les communautés locales ;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par la conseillère Danye Simard et résolu à l'unanimité des Conseillers et Conseillères présents :

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-des-Monts conteste la nouvelle directive de l'Unité de gestion de Portneuf-Laurentides-et-Charlevoix qui interdit l'abattage d'arbres aux résidents détenteurs de permis de bois de chauffage sur les terres du domaine de l'État ;

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-des-Monts demande à l'Unité de gestion de Portneuf-Laurentides-et-Charlevoix de modifier immédiatement sa directive pour permettre l'abattage de feuillus dans le cadre des permis de bois de chauffage sur les terres du domaine de l'État.

14- COMPTES À RATIFIER DE SEPTEMBRE 2021

RÉSOLUTION 2021-10-4604

ATTENDU QUE la Directrice générale produit à ce conseil la liste des chèques à ratifier comme suit :

Fonds d'administration : 8 936.28 \$

Total : **8 936.28 \$**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères :

QUE ce Conseil ratifie la liste des chèques telle que ci-dessus décrite.

CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT NUMÉROS

15- COMPTES À PAYER DE SEPTEMBRE 2021

RÉSOLUTION 2021-10-4605

ATTENDU QUE la Directrice générale produit à ce Conseil l'analyse détaillée des comptes à payer de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour le mois de septembre 2021 :

Eau potable et égout: 135.21 \$

Fonds d'administration : 19 986.11 \$

TOTAL : 20 121.32 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Antoine Boutet-Berthiaume et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE ce Conseil accepte la liste des comptes à payer pour le mois de septembre 2021 au montant de 20 121.32 \$ autorise la Directrice générale à procéder au paiement des comptes au montant de 20 121.32 \$;

QUE cette liste remplit l'obligation de l'article 7.3 du règlement numéro 225-08.

16- SALAIRES DU MOIS DE SEPTEMBRE 2021

RÉSOLUTION 2021-10-4606

ATTENDU QUE la Directrice générale produit à ce Conseil le coût des salaires de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour le mois de septembre 2021 au montant de 13 048.16\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danye Simard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE ce Conseil ratifie les salaires payés pour le mois de septembre 2021 au montant de 13 048.16\$.

CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT NUMÉROS

17-RAPPORT DU MAIRE, DES CONSEILLERS ET DES CONSEILLÈRES

18- PÉRIODE DE QUESTIONS

19 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION 2021-10-4607

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE LEVER l'assemblée à 19 h 42.

Alexandre Girard
Maire

Marcelle Pedneault
Directrice générale

Le maire déclare ne pas utiliser son droit de veto et que sa signature du présent procès-verbal signifie que chacune des résolutions sont réputées être signées individuellement. Le présent procès-verbal est sujet, conformément à l'article 201 du Code municipal, à l'approbation par le conseil municipal, ce qui implique que son contenu peut être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du 15 novembre 2021.

En conséquence, soyez avisé que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.